

Enquête sur les Concours du Conservatoire (SUITE)

M. Vincent d'Indy

M. V. d'Indy nous a fait l'honneur de nous adresser la réponse suivante. Tout commentaire en affaiblirait la portée.

En matière d'art, le *Concours* m'est toujours apparu comme une chose souverainement ridicule et même immorale.

Ridicule, parce qu'il est impossible de juger un jeune artiste sur un *air* ou un *Concerto*, il faudrait un ensemble de thèmes de concours pour pouvoir juger en connaissance de cause.

Immoral, parce que le concours est un agent de haine entre les candidats, tandis que l'Art ne doit faire appel qu'à l'amour.

Pratiquement, des *examens* semestriels me paraissent parfaitement suffisants, pour se rendre compte de la valeur d'un élève, à la condition que cet examen porte sur des matières différentes, les unes favorables, les autres défavorables au tempérament de l'élève.

C'est ainsi que nous procédons à la Schola Cantorum et lorsqu'il est bien reconnu qu'un élève n'a plus à progresser dans une classe, on lui donne un Diplôme de sortie, constatant tout ce qu'il était capable d'y acquérir.

Vincent d'INDY

M. Armand Parent

Professeur de la classe supérieure de violon à la Schola, et ancien élève des Conservatoires de Belgique, M. A. Parent s'inspire dans sa réponse des deux modes de sanction et des deux systèmes d'enseignement auxquels il participe.

Les concours de piano et de violon sont incomplets. Un premier prix ne donne pas l'estampe de bons musiciens. Dix neuf fois sur vingt cette distinction indique uniquement des qualités de technique.

Le cerveau de l'élève est creux, il ne sait rien de «la musique», il travaille sept ou huit heures par jour ses doigts. C'est tout, ce n'est pas assez.

Il faudrait créer un *Diplôme de fin d'Etudes* destiné à ceux qui veulent se perfectionner dans l'art non seulement de bien jouer de leur instrument, mais encore et surtout de montrer un savoir qui embrasse toutes les branches de l'art du musicien.

Pour ce *diplôme de fin d'Etudes*, l'élève devrait avoir suivi pendant un minimum de deux années les cours de piano (ceci pour les violonistes), d'harmonie et de musique de chambre.

En raison de ces trois cours supplémentaires qui seraient un certificat de bon musicien, la lecture à vue serait supprimée.

L'élève présenterait au jury un répertoire de douze morceaux de genres différents et le concours serait réservé aux 1^{er} prix. A la suite d'un examen ne pourraient concourir que les premiers prix jugés aptes à affronter cette dernière épreuve.

Un concours dans ces conditions, qu'il soit public ou non donnerait des artistes

complets et non pour la plupart du temps des tapeurs et des racleurs.

Les concours tels qu'ils existent donnent des résultats contraires aux prévisions les plus sérieuses.

Pour ne parler que de celui de violon, il est certain que plusieurs excellents élèves n'ont rien compris au concerto de Mendelssohn. C'est tout naturel du reste: le grand Joachim aurait été inférieur dans la musique de Sarasate et ce dernier qui excellait dans l'exécution de ses œuvres et aussi de beaucoup d'autres n'a jamais pu nous donner l'impression de grand art que le divin Joachim savait communiquer aux œuvres de Bach et de Beethoven.

Chacun son genre, ses aptitudes, son style. Chacun peut briller à sa manière et le *Diplôme de fin d'Etudes* permettrait aux élèves de se présenter devant les jurés en toute confiance.

Armand PARENT

P.S. Il ne serait pas question de créer une classe nouvelle de futurs diplômés. Chaque professeur conserverait ses 1^{er} prix et à ceux-ci une leçon sur trois par semaine leur serait réservée.

A. P.

M. André Tracol

Egalement très partisan du maintien des concours, le distingué professeur et violoniste nous écrit ceci:

Il est utile de maintenir le principe du concours.

On ne peut nier que le travail d'entraînement nécessaire par la préparation d'un concours n'ait sur le progrès de l'élève une heureuse influence. Chaque concurrent retirera toujours quelque avantage de cette période intensive d'émulation; d'abord, une méthode de travail plus réfléchie, ensuite l'affermissement de ses qualités qui trouveront par la suite à s'appliquer avec plus de sûreté dans d'autres œuvres, enfin l'occasion profitable de se produire dans d'autres conditions que celles dont il a l'habitude à la classe.

Tout en maintenant les concours, il faudrait y apporter quelques modifications et en élargir le programme. Pour cela il serait nécessaire de réduire le nombre des concurrents afin de consacrer plus de temps à l'examen de chacun d'eux.

Quatre épreuves seraient imposées:

1^o Technique. (gammes, études, désignées par le jury).

2^o Lecture à vue.

3^o Exécution d'un concerto.

4^o Interprétation personnelle.

Cette dernière épreuve demanderait la mise en loge de chaque candidat pendant quelques heures.

Voici en quoi elle consisterait.

L'élève aurait à régler lui-même et sans aucun secours étranger l'exécution d'un morceau inédit, écrit spécialement pour la circonstance, et comportant une forme musicale bien définie et des traits difficiles.

Par cette méthode rationnelle, on arriverait sans doute à classer les concurrents d'une façon moins approximative. L'opinion du jury serait mieux établie. (un jury d'artistes bien entendu.) Les notes des professeurs sur leurs élèves seraient prises en sérieuse considération. Ainsi les erreurs seraient limitées et les plus hautes récompenses ne seraient plus attribuées à des instrumentistes possédant seulement un vernis superficiel et pas de fonds.

Un premier prix obtenu dans ces conditions auroit sans conteste une grande valeur, mais il ne faudrait pas encore lui attacher une importance plus grande qu'il ne contient en réalité. C'est une simple étape dans la carrière d'un artiste, il ne faut pas trop s'y attarder.

André TRACOL

M. Henri Schidenhelm

Ancien élève du Conservatoire, membre des Jurys de concours, très versé dans les choses de l'enseignement, le distingué pianiste et professeur traite d'une manière fort intéressante la question des concours.

Vous me demandez mon avis sur le mode actuel de concours au Conservatoire. La question est depuis longtemps discutée entre artistes, c'est vous dire qu'elle ne me prend pas au dépourvu et que... j'ai mon plan!... tout comme un autre. Le voici le plus succinctement possible.

Mon premier vœu tout platonique hélas! serait que l'on augmentât les émoluments des professeurs — leurs traitements de 1200 1800 et 2400 fr. étant dérisoires, si on les compare à leur mérite et au rôle qu'on leur demande de jouer — Qu'on ne m'objecte pas que leur titre seul leur assure les leçons bien payées, destinées à parfaire leur situation matérielle. L'Etat n'a rien à voir à ce qui est la vie privée de ses professeurs et s'il escompte ce bénéfice matériel du titre qu'il propose, il pourrait tout aussi bien poser comme condition à la candidature au Conservatoire l'obligation de justifier d'un certain nombre de livres de rente.

Au point de vue artistique, le résultat de ce marchandise est déplorable de quelque façon qu'en l'envisage. Le *virtuose* appelé au professorat voit sa carrière et son travail limités par les heures de présence sans bénéfice matériel et finit généralement par démissionner. Celui qui complète par les leçons particulières l'insuffisante situation cesse bientôt de travailler et donc de se faire entendre. Seul celui qui a de la fortune personnelle peut tenir le coup et rester à la fois virtuose et professeur-sans-préjudice pour sa santé ou son talent.

Cet état de choses se prolongera-t-il indéfiniment? En tous cas j'estime qu'il est bon chaque fois que l'occasion s'en présente de protester contre lui... et je proteste.

Si vis à vis des professeurs une réforme fiscale s'impose au Conservatoire, vis à vis des élèves une réforme des programmes me paraîtrait aussi opportune. Non que je veuille critiquer l'enseignement actuel. Il faut chaque jour ses preuves et si tous les lauréats du Conservatoire ne sont pas de grands artistes, tous les grands artistes ou grands professeurs français viennent du Conservatoire (à de si rares exceptions près qu'il serait facile de les énumérer). Enfin les lauréats des Conservatoires étrangers qui viennent demander une dernière sanction à notre grande école n'atteignent pas toujours c